



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

BULLETIN D'INFORMATION N° 31

Le 4 juin 2021

Chers, chères adhérent.e.s et sympathisant.e.s,

Tout d'abord nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres dans notre association. Et nous remercions toutes les personnes qui ont répondu à nos demandes de participation. Elles/ils nous ont livré une aide précieuse.

Nous nous réjouissons à l'avance de nous revoir dans notre cher CHM. Les commerces ouvrent peu à peu, avec quelques nouveaux commerçants. Des photos actuelles vous trouverez sur respect-sante-nature.fr.

Depuis notre dernière lettre d'information nous avons rencontré deux fois par visioconférence, et plusieurs fois en personne la nouvelle direction. Les points abordés les plus importants ont été :

La taille des haies de thuyas et sapinettes

Elle continue jusqu'au 15 juin pour les propriétaires qui ont donné leur accord. Pour la continuation de cette opération après le 15 septembre, M. TESTARD devrait éditer de nouvelles règles en concertation avec les associations. RSN saura le lui rappeler.

Déchetterie - encombrants - recyclage

À travers plusieurs propositions des associations du CHM, le choix d'un nouvel emplacement s'est porté sur la zone Guyane à proximité du grand portail avenue de l'Europe, refusé par la direction qui préfère y implanter des bungalows. Ils sont tous en cours de construction.

Pour RSN notre politique est de porter une vision naturiste aux décisions et donc nous nous sommes opposés à ce choix consumériste qui montre encore une fois l'attitude de Vacanceselect à produire du profit au lieu d'offrir le meilleur service aux usagers.

Lors de la dernière réunion M. TESTARD le nouvel directeur du CHM a mis en avant que la commune n'a plus accepté qu'une déchetterie ait une emprise dans la zone tampon classée N. RSN a pris acte du refus de la direction de « prendre à bras le corps » le problème des encombrants. Notre proposition est un lieu de dépôt à court terme des encombrants avec la possibilité de recyclage géré par des bénévoles pour celles et ceux qui seraient intéressé.e.s.

**Contact RSN : Mail : rsn.chm@orange.fr, tél. : 06 60 05 77 90, internet : <http://respect-sante-nature.fr>
Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, M. GALLIOT, 139 bd. Jean Jaurès, 92110 Clichy La Garenne
Au CHM : chez Hannes LINCK, Soleil 27 (avec boîte aux lettres)**

Sans rien lâcher, mardi 25 mai, RSN a rencontré le maire de Vendays-Montalivet, Pierre BOURNEL, et son premier adjoint Jean-Antoine TRIJOLET afin de trouver une solution au ramassage des encombrants. Plusieurs informations nous ont été fournies. Le dernier emplacement, classé N(NATURE), n'a jamais reçu d'autorisation de quiconque, c'était une décision interne du CHM. Ensuite la communauté de communes a délégué les ramassages des ordures ménagères à la SMICOTOM, organisme parapublic à statut EPA. Les conséquences sont que ce dernier répond à une prestation cadrée par des règlements administratifs. Ainsi si les usagers du CHM veulent un ramassage de leurs encombrants, soit ils les emmènent à la déchetterie de Vensac ou la direction du CHM organise le ramassage des encombrants en accord avec le SMICOTOM, selon la mairie de Vendays-Montalivet. Aujourd'hui nous sommes sur le statu quo de Vensac.

Le maire s'est exprimé clairement que la commune n'est pas du tout contre l'aménagement d'un lieu dans le CHM où on ramasserait les encombrants des particuliers dans des bennes qui seraient donc vidées selon un calendrier décidé conjointement entre les CHM et le SMICOTOM.

Fort de cette information RSN continue de rechercher un nouveau TRILABA avec accès direct de l'avenue de l'Europe afin de recycler des objets encore utilisables pour les usager.e.s du CHM.

La future difficulté est que le SMICOTOM envisage de ne plus entrer au CHM à l'instar du camping municipal de Montalivet. RSN interrogera la direction sur des solutions viables pour les périodes pleines et creuses.

Coopération inter-associations

RSN reste ouverte à toute action commune. Cette coopération a déjà été féconde pendant l'année passée lors des réunions avec la direction du CHM. L'ANM s'est retirée de cette coopération. Mais avec l'ADUN et la nouvelle association MontAmis nous sommes en bon échange et préparons des actions communes tout en gardant nos identités propres.

L'ADUN a sollicité RSN et MontAmis afin de collecter les voix des actionnaires de la SOCNAT pour présenter les 3 résolutions suivantes à l'AG de la SOCNAT (voir notre mail du 9 mai 2021) :

1. Le fait que Village Center peut utiliser la trésorerie de la SOCNAT (à un taux d'intérêt de 2,72%)
2. La convention de gestion du CHM par Village Center (1 million d'euros par an)
3. Le fait que la zone nature (zone tampon) entre le CHM et ACM ne fait plus partie du bail avec la commune et que cette zone est désormais dans le bail de l'ACM."

L'AG de la SOCNAT ne peut se tenir comme prévu en présence physique. Mr. BOLEN, le nouveau PDG de VACANCESELECT et de la SOCNAT a refusé d'accepter ces résolutions avec des arguments contestables. En effet il prétexte que le décret d'urgence sanitaire modifié du 18 mai 2021 lui permet d'une simple consultation écrite. Les 3 résolutions déposées cette année seront représentées en 2022.

La zone N appelée aussi zone tampon.

Selon le maire elle n'a pas de destination clairement définie. En effet la gestion appartient à la commune qui l'a confié à Vacanselect, propriétaire du CHM et de l'ACM (Atlantic Club Montalivet). Tous les projets dont celui d'hébergements "nature" sont abandonnés siné dié. Cette zone est vouée à retrouver sa vocation de revégétalisation naturelle. RSN proposera de replanter avec l'aide d'associations de préservation d'écosystème du médoc la partie anciennement "déchetterie" et d'animation nature.

Un plus nous aimerions offrir des ballades nature dans cette zone en été pour mieux connaître la flore et la faune du lieu. Si parmi nos adhérents et sympathisants il y a des pédagogues bénévoles, qu'ils se fassent connaître.

**Contact RSN : Mail : rsn.chm@orange.fr, tél. : 06 60 05 77 90, internet : <http://respect-sante-nature.fr>
Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, M. GALLIOT, 139 bd. Jean Jaurès, 92110 Clichy La Garenne
Au CHM : chez Hannes LINCK, Soleil 27 (avec boîte aux lettres)**

Les Thermes du CHM

Cet établissement est fermé pour cause de non-conformité suite à l'expertise du cabinet « Véritas ». RSN a été entendu par la direction que les thermes ont toujours occupé une place de premier ordre dans ces aspects de la bonne santé en pleine forme. Il devrait avoir donc de nouveaux thermes. Il est important que les associations soient conviées au projet afin que cet espace puisse être dans la continuité de l'esprit naturiste familiale du CHM : convivial, abordable pour tous dans ses prestations.

Avis de décès

Nous avons le regret et la tristesse d'annoncer le décès de Frère Jacques. Cet homme dans sa foi a accompagné beaucoup d'entre nous dans son simple exemple d'un naturisme sans ombrage dans la fidélité de nos valeurs : nudité, tolérance des corps, humilité devant les éléments naturels qui nous tant de confort philosophique et spirituel.

RSN au nom de tous ses adhérents et sympathisants présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Nos autres projets pour l'été 2021

- **Conférence sur le Naturisme en mi-juillet**
La date exacte et plus d'informations suivront bientôt.
- **Réunion pour les actionnaires de la SOCNAT en juillet**
RSN prépare une réunion informative pour les actionnaires de la SOCNAT et tou.te.s les intéressé.e.s pour se préparer au mieux pour l'AG de 2022 de la société. Plus d'informations bientôt.
- **Assemblée Générale de RSN mardi 12 août 2021**
Avec la réélection du CA et de sa nouvelle présidente/son nouveau président. Vous recevrez plus d'informations détaillées avec l'invitation.
- **Concert à poil**
Pour la fin de la saison RSN compte organiser un grand concert naturiste pour tou.te.s les musicien.nes.s du CHM. Commencez à pratiquer...
- Reprise de nos **Repas Nus** populaires. Pour ces événements nous attendons les directives définitives du gouvernement.

Salutations chaleureuses et naturistes.

Pour le CA de RSN

Marc GALLIOT et Hannes LINCK

P.S. Rappel à ceux qui n'ont pas encore payé leur **cotisation pour 2021** (15€) : Merci de régler par notre site internet (HelloAsso) ou par chèque à notre président Marc GALLIOT ou à Hannes LINCK au CHM (adresses en bas de page).

P.P.S. Pour celles et ceux qui aiment arriver au CHM avec les **transports publics** : Nous continuons de vous livrer les horaires actuels sur notre site internet.

**Contact RSN : Mail : rsn.chm@orange.fr, tél. : 06 60 05 77 90, internet : <http://respect-sante-nature.fr>
Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, M. GALLIOT, 139 bd. Jean Jaurès, 92110 Clichy La Garenne
Au CHM : chez Hannes LINCK, Soleil 27 (avec boîte aux lettres)**